

28.03.2019 - 08:31 Uhr

Résultats mitigés de l'airbag pour cycliste



Bern (ots) -

Le printemps, c'est aussi le retour de la bicyclette. Alors que le froid, la neige et les routes glissantes les ont retenus durant l'hiver, les cyclistes enfourchent à nouveau nombreux leur monture à deux roues. Mais attention: on compte chaque année en Suisse quelque 4'000 accidents de vélo. Fort de ce constat, le TCS a examiné en détail deux types de casque d'un genre nouveau.

Casque à éclairage intégré

Les premiers casques à éclairage intégré sont apparus sur le marché ces dernières années. Dotées de clignoteurs de direction, feux de stop, feux arrière et avant, ces casques sont en principe autorisés et assurent effectivement une meilleure visibilité. Ils ne remplacent cependant pas l'éclairage du vélo, pas plus qu'ils ne déchargent le cycliste de l'obligation d'indiquer ses changements de direction par un signe de la main. Le TCS a mis à l'épreuve le casque cycliste Lumos, dont les 60 lumières LED s'enclenchent et se déclenchent facilement en pressant sur un bouton. Les clignotants intégrés dans les flancs peuvent aussi être actionnés avec une télécommande fixée au guidon. Une app permet de procéder à des réglages supplémentaires et de vérifier le niveau de charge de la batterie. Malgré son poids relativement élevé (380 g) par rapport aux casques usuels, le Lumos est confortable et il est autorisé également pour les cyclomoteurs et vélos électriques rapides. Deux critiques: les fentes d'aération sont étroites et le casque n'est proposé que dans une seule taille. Une roue de réglage permet toutefois d'adapter l'assise au tour de tête (54 à 62 cm).

Airbag pour cycliste

Le modèle Hövding 2.0 Airbag offre une alternative par rapport au casque traditionnel. Il est porté autour du cou comme une sorte de col. En cas de chute, il est censé protéger non seulement la tête, mais aussi le cou et la nuque. Ce dispositif a notamment l'avantage de ne pas aplatis la coiffure et d'offrir un rembourrage de protection plus épais qu'un casque usuel. Les essais pratiques ont cependant révélé que l'airbag ne réduit réellement l'impact

sur la tête lors d'une collision que dans des situations particulières. Par exemple, si le cycliste heurte une voiture à la hauteur de la porte du conducteur, sa tête frappera le toit de la voiture bien avant que ne se déclenche l'airbag. Dans ces conditions, un casque traditionnel est plus efficace. La présence d'une branche basse d'un arbre ne provoquera pas non plus le déploiement de l'airbag. Autre aspect négatif: le Hövding doit être activé juste avant le départ et désactivé avant de descendre du vélo. En outre, il n'est pas autorisé pour les cyclomoteurs et les vélos électriques rapides.

Toujours porter un casque

Fondé en 1896 par un groupe de cyclistes, le Touring Club Suisse s'est toujours engagé en faveur des amateurs de la petite reine et recommande donc de porter un casque sur les deux-roues, même si, en Suisse, le casque n'est obligatoire que pour les vélos électriques rapides et les cyclomoteurs. Les pilotes de cyclomoteurs ont désormais même le droit de choisir entre un casque pour motard et un casque cycliste. A l'étranger, d'autres règles sont en vigueur. Dans certains pays, même les utilisateurs de vélos électriques roulant à 45 km/h sont obligés de porter un casque de motard.

Régler correctement le casque

Les casques chers ne sont pas forcément plus efficaces que les modèles avantageux. Ce qui compte, c'est que le casque s'adapte bien à la tête, qu'il ne glisse pas et qu'il soit confortable. Les lanières autour des oreilles et sous le menton doivent plaquer sur la peau, mais sans presser. L'arrête avant du casque doit être à deux doigts au-dessus de la racine du nez afin de protéger le visage en cas de chute. Un casque endommagé après une chute doit être remplacé, même si on n'y perçoit pas de fissures.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100826364> abgerufen werden.